



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	17ème
Nom de site	DES DAMES	Numéro	T10542
Adresse du site	121, rue des Dames	Hauteur	R + 9 (28 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz avec changement d'antennes sur un site existant 2G/3G/4G		
Complément d'information	Un autre opérateur déjà présent sur le site Free (0°, 120° et 240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	29/10/2014
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	29/05/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	29/07/2018

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.
Détail du projet	Ce projet concerne le renforcement de fréquence (ajout 700 MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G avec des antennes heptabandes en lieu et place des pentabandes existantes (fréquences 700/800/900/1800/2100 et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.
Tilts (degrés)	6°

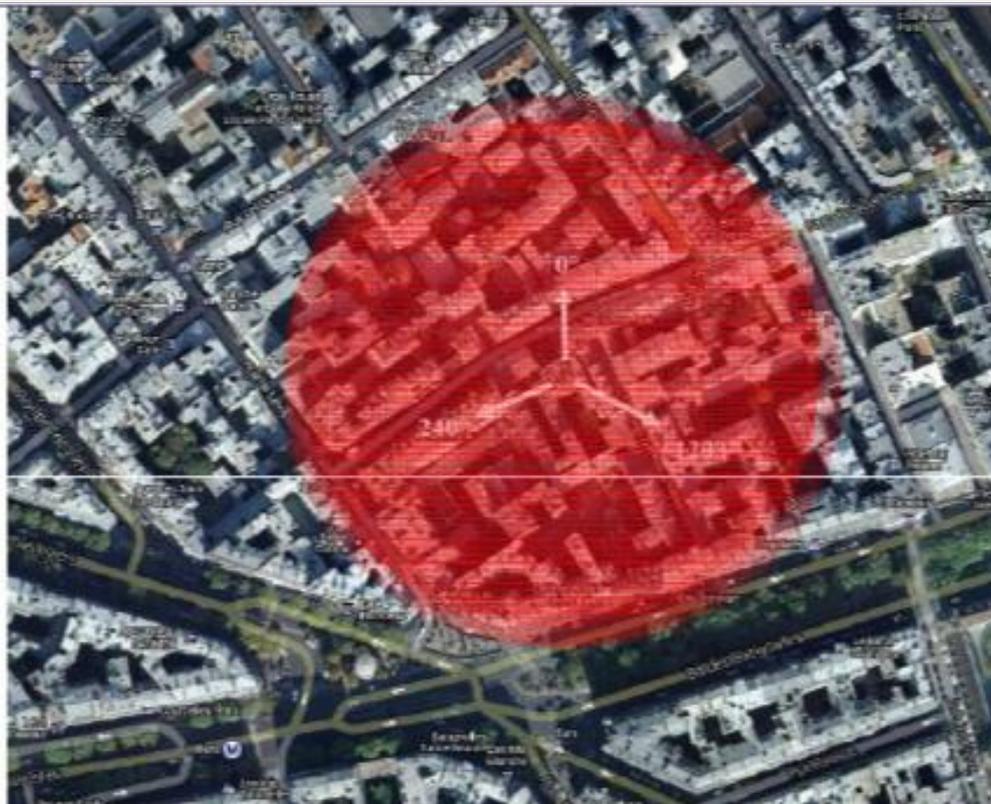
Incidence visuelle

Intégration de l'antenne	Les antennes remplacées sont de même gabarit que les antennes existantes.
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue.
Hauteur des antennes (par rapport au sol)	32,36 m azimuts 0° et 120° ; 30,61 m azimut 240°

Conformité du dossier

Date de l'avis		Avis favorable <input type="checkbox"/>	Avis défavorable <input type="checkbox"/>
Motivation de l'avis			

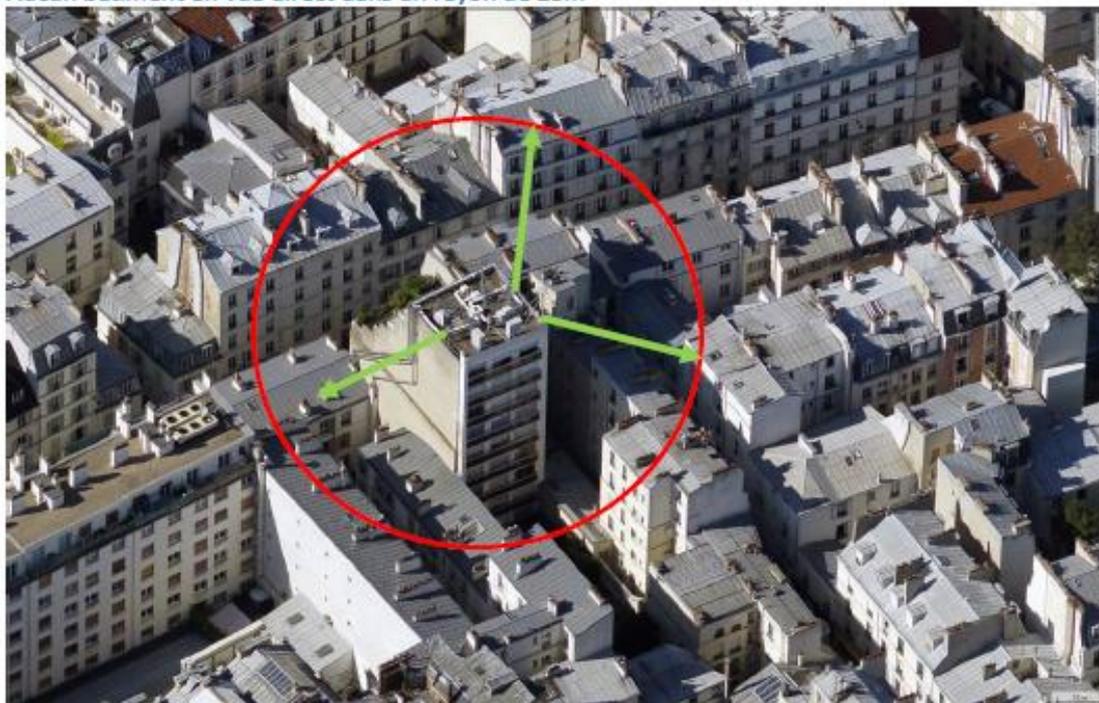
**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**



Pas d'établissements sensibles dans un rayon de 100m.

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes**

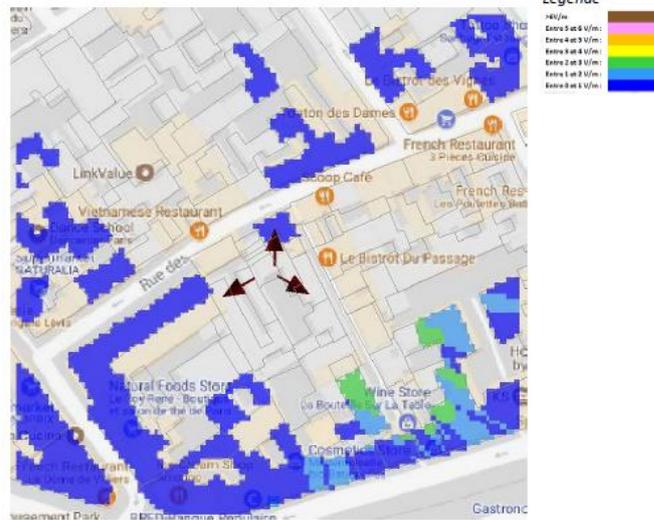
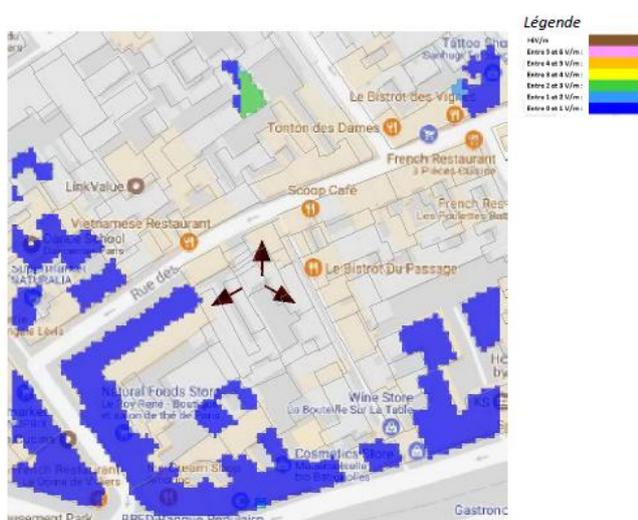
Aucun bâtiment en vue direct dans un rayon de 25m



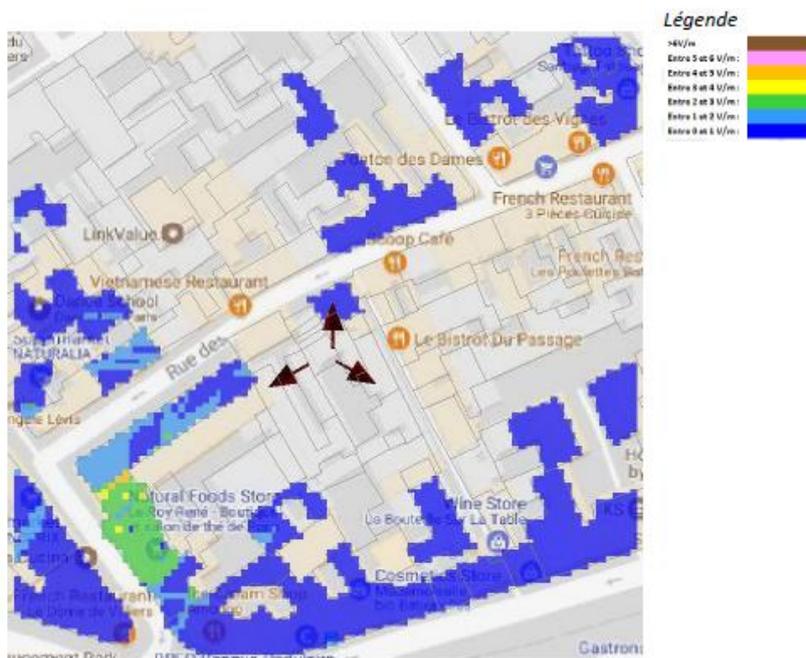


Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.
 Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.



	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 2-3 V/m	entre 2-3 V/m	entre 4-5 V/m
Hauteur	22,5 m	19,5 m	19,5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat de l'existant :



Etat projeté : pas de modification visible



Etat projeté : pas de modification visible



Vue des Azimuts

